

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°44/2026

Objet :

**Modification du
fonctionnement de la
garderie à la rentrée
de septembre 2026**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

17 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 04 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY, Fiona HERENT, Laurent DHE, Laurent MUCHEMBLED

Absent : Bernard FIEF

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Magalie BOUTEMY donne procuration à Catherine ACCART

Laurent DHE donne procuration à Arnaud BARBET

Fiona HERENT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Laurent MUCHEMBLED donne procuration à Virginie THERLIER

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE explique que les enfants sont de plus en plus nombreux en garderie le matin et le soir. Le bâtiment qui accueille la garderie devient trop petit.

Monsieur DELAMBRE propose de revoir le fonctionnement de la garderie en la scindant en deux. Les élèves de maternelles seraient accueillis à l'école maternelle et les élèves de primaire à l'école primaire. Les horaires d'accueil restent inchangés.

Monsieur DELAMBRE précise qu'il faudra revoir l'emploi du temps de certains agents mais que la mise en place de ce nouveau fonctionnement n'engagera pas de frais supplémentaire pour la commune.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 062-216201814-20260611-D44_2026-DE

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider cette proposition qui sera applicable dès la rentrée scolaire 2026-2027.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

